



Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Est par la présente, donné par la soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue lundi, le 2 mars 2026 à 19 h 30, le Conseil municipal a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement portant le numéro 2026-145 intitulé :

RÈGLEMENT N° 2026-145

RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Ce règlement sera adopté lors de la séance régulière du 7 avril prochain à 19 h 30
à la salle du Conseil municipal située au 520, 2^e Avenue à Weedon.

Il contient les dispositions visant à établir les valeurs, les règles de conduite et interdiction applicables aux membres du conseil, ainsi que les mécanismes d'application, de contrôle et de sanctions.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

Donné à Weedon, ce 4^e jour du mois de mars 2026.

Josée Bolduc
Directrice générale et greffière-trésorière